

Règlement du jeu « Calendrier de l'avent de la pomme » :

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La SAS Pommes Poires Communication (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 518 853 130 00020 dont le siège social est situé au MIN – 146 avenue des Etats-Unis – Boîte n°19 – 31200 Toulouse

Organise du 1er au 24 décembre 2020 un jeu à sessions gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Le calendrier de l'avent de la pomme** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule en 24 sessions :

- 1ère session : du 1/12/2020 à 10h00 au 1/12/2020 à 23h59
- 2ème session : du 2/12/2020 à 10h00 au 2/12/2020 à 23h59
- 3ème session : du 3/12/2020 à 10h00 au 3/12/2020 à 23h59
- 4ème session : du 4/12/2020 à 10h00 au 4/12/2020 à 23h59
- 5ème session : du 5/12/2020 à 10h00 au 5/12/2020 à 23h59
- 6ème session : du 6/12/2020 à 10h00 au 6/12/2020 à 23h59
- 7ème session : du 7/12/2020 à 10h00 au 7/12/2020 à 23h59
- 8ème session : du 8/12/2020 à 10h00 au 8/12/2020 à 23h59
- 9ème session : du 9/12/2020 à 10h00 au 9/12/2020 à 23h59
- 10ème session : du 10/12/2020 à 10h00 au 10/12/2020 à 23h59
- 11ème session : du 11/12/2020 à 10h00 au 11/12/2020 à 23h59

- 12ème session : du 12/12/2020 à 10h00 au 12/12/2020 à 23h59
- 13ème session : du 13/12/2020 à 10h00 au 13/12/2020 à 23h59
- 14ème session : du 14/12/2020 à 10h00 au 14/12/2020 à 23h59
- 15ème session : du 15/12/2020 à 10h00 au 15/12/2020 à 23h59
- 16ème session : du 16/12/2020 à 10h00 au 16/12/2020 à 23h59
- 17ème session : du 17/12/2020 à 10h00 au 17/12/2020 à 23h59
- 18ème session : du 18/12/2020 à 10h00 au 18/12/2020 à 23h59
- 19ème session : du 19/12/2020 à 10h00 au 19/12/2020 à 23h59
- 20ème session : du 20/12/2020 à 10h00 au 20/12/2020 à 23h59
- 21ème session : du 21/12/2020 à 10h00 au 21/12/2020 à 23h59
- 22ème session : du 22/12/2020 à 10h00 au 22/12/2020 à 23h59
- 23ème session : du 23/12/2020 à 10h00 au 23/12/2020 à 23h59
- 24ème session : du 24/12/2020 à 10h00 au 24/12/2020 à 23h59

Ce jeu se déroule exclusivement sur Internet aux dates indiquées dans l'article 1, il est également accessible sur mobile. La participation au Jeu s'effectue en répondant au quiz du jour et en remplissant le formulaire de participation mis à disposition des participants.

Le jeu étant accessible sur la plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile, en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plateforme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

Chaque participation donnera accès à un tirage au sort pour remporter le 25 décembre 2020, un lot complet Vergers écoresponsables composé de :

- 1 sac isotherme
- 1 bento
- 1 bouteille isotherme
- 1 peluche essuie écran

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

2 gagnants sont tirés au sort à la suite de chaque session, parmi tous les participants ayant bien répondu à la question du jour. Et 1 gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants pour gagner le lot du 25 décembre 2020. Au total sur l'ensemble de la campagne, il y aura 49 gagnants.

Les formulaires qui ne seront pas entièrement remplis ne seront pas pris en compte. Les gagnants seront contactés par mail, sur l'adresse renseignée sur le formulaire lors de leur inscription. Ce mail leur confirmera la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 24h à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Type « Quiz et Tirage au sort »

- Après chaque session, un tirage au sort sera effectué pour déterminer les gagnants parmi les participants ayant complété, validé le formulaire de participation et répondu correctement au quiz de la session en cours.
- Si aucun participant ne trouve la bonne réponse sur une session, la société organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu la dotation pour la session suivante.
- Si à la suite des 24 sessions, aucun participant ne trouve les bonnes réponses, la société organisatrice se réserve le droit de faire un tirage au sort sur l'ensemble des participants le 25 décembre 2020.

Parmi tous les participants au jeu, 1 gagnant sera tiré au sort pour remporter le lot du 25 décembre 2020 : **un lot complet Vergers écoresponsables** composé de 1 sac isotherme, 1 bento, 1 bouteille isotherme et 1 peluche essuie écran.

Le gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 24h à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- Dotations des sessions 1, 5, 9, 13, 17 et 21 décembre :
2 x sacs isothermes
Total des lots : 12
- Dotations des sessions 2, 6, 10, 14, 18 et 22 décembre :
2 x bentos
Total des lots : 12
- Dotations des sessions 3, 7, 11, 15, 19 et 23 décembre :
2 x bouteilles isothermes
Total des lots : 12
- Dotations des sessions 4, 8, 12, 16, 20 et 24 décembre :
2 x peluches essuie écran (1 peluche en forme de pomme et 1 peluche en forme de poire)
Total des lots : 12
- Dotation du 25/12/2019 :
1 x lot complet Vergers écoresponsables (1 sac isotherme, 1 bento, 1 bouteille isotherme, 1 peluche)
Total lot : 1

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Chaque dotation sera expédiée à partir du 11 janvier 2021.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participants dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – UTILISATION DE L'IDENTITÉ DES GAGNANTS

S'ils sont déclarés gagnants, la société organisatrice pourra utiliser à titre publicitaire l'identité des gagnant sous la forme suivante : Prénom N. (N = initiale du nom de famille)

ARTICLE 8 – PROTECTION ET ACCES AUX DONNÉES PERSONNELLES

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement, et ne seront en aucun cas conservées. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice, responsable du traitement, afin d'assurer le bon déroulement de l'opération, la désignation des gagnants ainsi que l'acheminement des dotations.